

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/188 DU 18 DECEMBRE 2019 PORTANT NOMINATION
D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE MIXTE RAINBOW
MINING BURUNDI CHARGEE DE L'EXPLOITATION MINIERE DES
TERRES RARES DE GAKARA (RMB)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n° 100/110 du 18 avril 2015 portant Octroi d'un Permis d'Exploitation des Terres Rares de Gakara en faveur de la Société RAINBOW International Ressources Limited ;

Vu le Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/095 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Administrateur représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Société Mixte « RAINBOW MINING BURUNDI », chargée de l'Exploitation Minière des Terres rares de Gakara (RMB) :

Monsieur Gervais NDAYIZEYE en remplacement de Monsieur Steve De CLIFF.

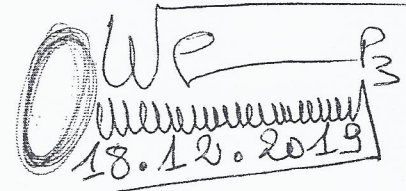
Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18 décembre 2019

Pierre NKURUNZIZA.-

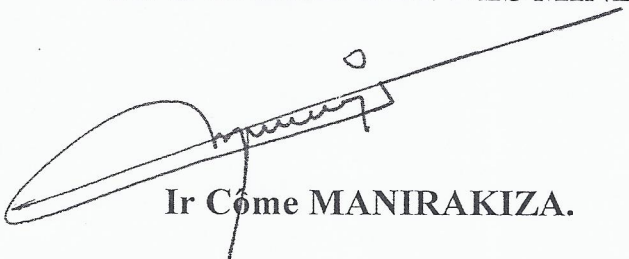
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Dr Joseph BUTORE.



LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES,



Ir Côme MANIRAKIZA.